



Décision de radiodiffusion CRTC 2021-209

Version PDF

Ottawa, le 18 juin 2021

CKRT-TV Itée

Diverses localités au Québec

Demande 2021-0273-9, reçue le 3 mai 2021

CKRT-DT Rivière-du-Loup – Révocation de licence

1. CKRT-TV Itée a demandé la révocation, à compter du 31 août 2021, de la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision CKRT-DT Rivière-du-Loup et ses émetteurs CKRT-TV-1 Baie-Saint-Paul, CKRT-TV-2 Dégelis, CKRT-TV-3 Rivière-du-Loup, CKRT-TV-4 Cabano, CKRT-TV-5 Saint-Urbain et CKRT-TV-6 Trois-Pistoles.
2. La licence de l'entreprise a été renouvelée dans *Diverses stations de télévision traditionnelle – Renouvellement de licences*, décision de radiodiffusion CRTC 2018-337, 31 août 2018.
3. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'alinéa 9(1)e) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à CKRT-TV Itée pour CKRT-DT Rivière-du-Loup et ses émetteurs à compter du 31 août 2021.

Secrétaire général